

<p>RESOLUTION N° AGN/40/RES/5</p> <p><u>OBJECT</u> :</p> <p>CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'O.I.P.C. - INTERPOL</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1971</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE dans la rubrique : Textes de base et administration interne de l'OIPC- INTERPOL</p> <p>à la sous-rubrique : Divers</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE dans la rubrique : Divers</p>
--	--

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 40ème session à Ottawa, du 6 au 11 septembre 1971,

RENDANT HOMMAGE aux pionniers qui, réunis en Premier Congrès de Police Judiciaire International, en avril 1914, à Monaco, sur l'initiative de S.A.S. le Prince Albert, ont lancé l'idée de créer une "Commission Internationale de Police Criminelle";

SOUCIEUSE de marquer le 50ème anniversaire de la création de l'Organisation effectivement fondée à Vienne, en septembre 1923, par le deuxième Congrès de Police Judiciaire présidé par le Dr. Schober (Autriche);

SUGGERE que cet évènement soit notamment commémoré dans chacun des pays affiliés par l'émission d'une série spéciale de timbres-poste.

DEMANDE aux Chefs des Bureaux Centraux Nationaux d'entreprendre sans tarder des démarches en ce sens auprès des autorités compétentes de leur pays, et d'en faire connaître le résultat au Secrétaire Général.